



**\*\* CARTON \*\***

GROUPE	4	INSECTICIDE
GROUPE	3 4	FONGICIDES

## **Traitement de semences NipsIt® SUITE Cereals OF**

### **SUSPENSION COMMERCIAL**

Le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF est un produit de traitement de semences insecticide et fongicide systémique prêt à l'emploi pour les semences de blé, qui réprime l'alimentation des vers fil-de-fer et procure une protection contre des maladies du blé transmises par les semences et par le sol.

#### **GARANTIE :**

Clothianidine ..... 30,7 g/L  
Métalaxyl.....9,24 g/L  
Metconazole.....4,62 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à 0,00158 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à 0,00052 % comme agents de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 31357 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AU COMPLET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 10 L à 1050 L, vrac (vraquier)

Ce produit contient un colorant rouge qui doit être appliqué sur les semences de blé, en vertu de la réglementation découlant de la *Loi sur les semences*.

URGENCE SANTÉ OU DÉVERSEMENT (24 h) :  
1-800-682-5368

TRANSPORT (24 h) : CHEMTREC  
1-800-424-9300 ou 202-483-7616

RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS :  
Valent Canada, Inc.  
3-728 Victoria Road South, Guelph, Ontario, N1L 1C6  
Numéro de téléphone : 519-767-9262  
[www.valent.ca](http://www.valent.ca)

Pour une utilisation dans des installations commerciales de traitement des semences (avec un système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement) et pour utilisation à la ferme (transfert ouvert, y compris de mélange ouvert, le chargement de calibrage et de l'équipement de traitement en ouvert est autorisé).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NipsIt est une marque déposée de commerce de Valent U.S.A. Corporation

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

**PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Les préposés au traitement des semences : Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien et de la réparation du matériel de traitement de semences, de l'ensachage, de la couture ou de l'empilage des semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un équipement de tête et un dispositif de protection respiratoire ( approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre anti-poussière ou une cagoule à adduction d'air frais).

Un semoir à cabine fermée doit être utilisé pour le semis de semences de blé traitées.

## **Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur :**

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle (EPP) dès que la manipulation du produit est terminée.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Pour le lavage et l'entretien de l'EPP, suivre les directives du fabricant. Si vous ne disposez pas de directives pour l'équipement lavable, les laver avec de l'eau chaude et du détergent. Conserver et laver l'EPP séparément des autres vêtements à laver.

## **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et pour les petits animaux sauvages. Toute semence déversée ou exposée en surface du sol doit être enfouie ou nettoyée de la surface du sol.

Ce produit est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus du produit présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite du traitement.

Ce produit présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'usage du Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF peut causer une contamination de l'eau souterraine dans les secteurs où les sols sont perméables, spécialement là où la nappe phréatique est près de la surface.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.CropLife.ca](http://www.CropLife.ca).

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage, l'élimination ni en nettoyant l'équipement.

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE :** Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

### **CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **CONTENANT RÉCUPÉRABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant) en vue de son élimination.

Contenant à usage multiple :

1. Après l'utilisation, rapporter le contenant au point de vente ou à un lieu désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne peut être rempli qu'avec le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF aux endroits désignés à cette fin.
3. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.
4. Avant le remplissage, inspecter le contenant pour vérifier s'il est endommagé.
5. Après le remplissage et avant de le transporter, vérifier l'absence de fuite.
6. Ne pas remplir ni transporter des contenants endommagés ou qui fuient.
7. Si le contenant n'est pas rempli de nouveau, le retourner au point de vente.

### **CONTENANTS NON RECYCLABLES ET NON RÉCUPÉRABLES :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage additionnel du contenant exigé avant d'en disposer.
3. Rendre le contenant inutilisable pour d'autres fins.
4. Éliminer le contenant en accord avec les règlements provinciaux.

NipsIt est une marque déposée de commerce de Valent U.S.A. Corporation



**\*\* CONTAINER\*\***

GROUPE	4	INSECTICIDE
GROUPE	3 4	FONGICIDES

## **Traitement de semences NipsIt® SUITE Cereals OF**

### **SUSPENSION COMMERCIAL**

Le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF est un produit de traitement de semences insecticide et fongicide systémique prêt à l'emploi pour les semences de blé, qui réprime l'alimentation des vers fil-de-fer et procure une protection contre des maladies du blé transmises par les semences et par le sol.

#### **GARANTIE :**

Clothianidine ..... 30,7 g/L  
Métalaxyl.....9,24 g/L  
Metconazole.....4,62 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à 0,00158 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à 0,00052 % comme agents de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 31357 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AU COMPLET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 10 L à 1050 L, vrac (vraquier)

Ce produit contient un colorant rouge qui doit être appliqué sur les semences de blé, en vertu de la réglementation découlant de la *Loi sur les semences*.

URGENCE SANTÉ OU DÉVERSEMENT (24 h) :  
1-800-682-5368

TRANSPORT (24 h) : CHEMTREC  
1-800-424-9300 ou 202-483-7616

RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS :

Valent Canada, Inc.  
3-728 Victoria Road South, Guelph, Ontario, N1L 1C6  
Numéro de téléphone : 519-767-9262  
[www.valent.ca](http://www.valent.ca)

Pour une utilisation dans des installations commerciales de traitement des semences (avec un système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement) et pour utilisation à la ferme (transfert ouvert, y compris de mélange ouvert, le chargement de calibrage et de l'équipement de traitement en ouvert est autorisé).

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

**PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Les préposés au traitement des semences : Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien et de la réparation du matériel de traitement de semences, de l'ensachage, de la couture ou de l'empilage des semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un équipement de tête et un dispositif de protection respiratoire (approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre anti-poussière ou une cagoule à adduction d'air frais).

Un semoir à cabine fermée doit être utilisé pour le semis de semences de blé traitées.

**Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur :**

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle (EPP) dès que la manipulation du produit est terminée.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Pour le lavage et l'entretien de l'EPP, suivre les directives du fabricant. Si vous ne disposez pas de directives pour l'équipement lavable, les laver avec de l'eau chaude et du détergent. Conserver et laver l'EPP séparément des autres vêtements à laver.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et pour les petits animaux sauvages. Toute semence déversée ou exposée en surface du sol doit être enfouie ou nettoyée de la surface du sol.

Ce produit est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus du produit présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite du traitement.

Ce produit présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'usage du Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF peut causer une contamination de l'eau souterraine dans les secteurs où les sols sont perméables, spécialement là où la nappe phréatique est près de la surface.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique...

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.CropLife.ca](http://www.CropLife.ca).

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage, l'élimination ni en nettoyant l'équipement.

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE :** Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation



provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **CONTENANT RÉCUPÉRABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant) en vue de son élimination.

Contenant à usage multiple :

1. Après l'utilisation, rapporter le contenant au point de vente ou à un lieu désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne peut être rempli qu'avec le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF aux endroits désignés à cette fin.
3. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.
4. Avant le remplissage, inspecter le contenant pour vérifier s'il est endommagé.
5. Après le remplissage et avant de le transporter, vérifier l'absence de fuite.
6. Ne pas remplir ni transporter des contenants endommagés ou qui fuient.
7. Si le contenant n'est pas rempli de nouveau, le retourner au point de vente.

#### **CONTENANTS NON RECYCLABLES ET NON RÉCUPÉRABLES :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage additionnel du contenant exigé avant d'en disposer.
3. Rendre le contenant inutilisable pour d'autres fins.
4. Éliminer le contenant en accord avec les règlements provinciaux.

NipsIt est une marque déposée de commerce de Valent U.S.A. Corporation



\*\* BOOKLET \*\*

GROUPE	4	INSECTICIDE
GROUPE	3 4	FONGICIDES

## Traitement de semences NipsIt® SUITE Cereals OF

### SUSPENSION COMMERCIAL

Le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF est un produit de traitement de semences insecticide et fongicide systémique prêt à l'emploi pour les semences de blé, qui réprime l'alimentation des vers fil-de-fer et procure une protection contre des maladies du blé transmises par les semences et par le sol.

#### GARANTIE :

Clothianidine ..... 30,7 g/L  
Métalaxyl.....9,24 g/L  
Metconazole.....4,62 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à 0,00158 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à 0,00052 % comme agents de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 31357 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AU COMPLET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 10 L à 1050 L, vrac (vraquier)  
Ce produit contient un colorant rouge qui doit être appliqué sur les semences de blé, en vertu de la réglementation découlant de la *Loi sur les semences*.

URGENCE SANTÉ OU DÉVERSEMENT (24 h) :

1-800-682-5368

TRANSPORT (24 h) : CHEMTREC

1-800-424-9300 ou 202-483-7616

RENSEIGNEMENTS POUR LES PRODUCTEURS :

Valent Canada, Inc.

3-728 Victoria Road South, Guelph, Ontario, N1L 1C6

Numéro de téléphone : 519-767-9262

[www.valent.ca](http://www.valent.ca)

Pour une utilisation dans des installations commerciales de traitement des semences (avec un système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement) et pour utilisation à la ferme (transfert ouvert, y compris de mélange ouvert, le chargement de calibrage et de l'équipement de traitement en ouvert est autorisé).

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

**PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Les préposés au traitement des semences : Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien et de la réparation du matériel de traitement de semences, de l'ensachage, de la couture ou de l'empilage des semences traitées doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un équipement de tête et un dispositif de protection respiratoire (approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre anti-poussière ou une cagoule à adduction d'air frais).

Un semoir à cabine fermée doit être utilisé pour le semis de semences de blé traitées.

**Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur :**

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle (EPP) dès que la manipulation du produit est terminée.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Pour le lavage et l'entretien de l'EPP, suivre les directives du fabricant. Si vous ne disposez pas de directives pour l'équipement lavable, les laver avec de l'eau chaude et du détergent. Conserver et laver l'EPP séparément des autres vêtements à laver.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.CropLife.ca](http://www.CropLife.ca).

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux et pour les petits animaux sauvages. Toute semence déversée ou exposée en surface du sol doit être enfouie ou nettoyée de la surface du sol.

Ce produit est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus du produit présents dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar à la suite du traitement.

Ce produit présente les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'usage du Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF peut causer une contamination de l'eau souterraine dans les secteurs où les sols sont perméables, spécialement là où la nappe phréatique est près de la surface.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique... NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI DU PRODUIT :**

- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- En raison de conditions diverses affectant la qualité des semences et qui sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année.
- Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités moins de
- 4 semaines après le semis.

## **ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :**

Tous les sacs contenant des semences traitées doivent être étiquetés tel que décrit ci-dessous :

- Ces semences ont été traitées avec un produit contenant l'ingrédient actif metconazole, clothianidine, et metalaxyl.
- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Entreposer à l'écart des denrées alimentaires et des aliments de consommation animale.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour la manipulation des semences traitées.
- Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.
- Éliminer tout excédent de semences traitées. Les semences traitées inutilisées qui restent doivent être semées en double autour de la tournière, ou enterrées loin des sources d'eau, conformément à la réglementation locale.
- Éliminer les contenants de semences conformément à la réglementation locale.
- Les semences traitées déversées doivent être enfouies ou recouvertes.
- Un semoir à cabine fermée doit être utilisé pour le semis de semences de blé traitées.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage, l'élimination ni en nettoyant l'équipement.

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE :** Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

### **CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **CONTENANT RÉCUPÉRABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant) en vue de son élimination.

Contenant à usage multiple :

1. Après l'utilisation, rapporter le contenant au point de vente ou à un lieu désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne peut être rempli qu'avec le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF aux endroits désignés à cette fin.
3. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.
4. Avant le remplissage, inspecter le contenant pour vérifier s'il est endommagé.
5. Après le remplissage et avant de le transporter, vérifier l'absence de fuite.
6. Ne pas remplir ni transporter des contenants endommagés ou qui fuient.
7. Si le contenant n'est pas rempli de nouveau, le retourner au point de vente.

**CONTENANTS NON RECYCLABLES ET NON RÉCUPÉRABLES :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage additionnel du contenant exigé avant d'en disposer.
3. Rendre le contenant inutilisable pour d'autres fins.
4. Éliminer le contenant en accord avec les règlements provinciaux.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

Le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF est un produit de traitement de semences insecticide et fongicide systémique prêt à l'emploi pour les semences de blé, qui réprime l'alimentation des vers fil-de-fer et procure une protection contre des maladies du blé transmises par les semences et par le sol. La clothianidine est la composante insecticide du Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF qui procure la répression de l'alimentation des vers fil-de-fer et les dommages causés aux semences et aux plantules. Les composantes fongicides du Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF sont le métalaxyl et le metconazole. Le métalaxyl protège les semences et les plantules contre la pourriture des semences, la fonte des semis, et la brûlure des semis et la pourriture des racines associé à *Pythium* spp. Le Fongicide Metconazole procure une protection contre la carie du blé (*Tilletia laevis*) et le charbon nu (*Ustilago tritici*) transmis par les semences et par le sol, la pourriture des semences en début de saison/la fonte des semis en prélevée causées par *Fusarium* spp., la pourriture des semences en début de saison/la fonte des semis en prélevée causées par *Rhizoctonia solani*, ainsi que la répression de la pourriture commune des racines causé par *Cochliobolus sativus*.

Clothianidine et un insecticide du Groupe 4. Ne pas faire une application ultérieure d'un insecticide du groupe 4 (par exemple, dans le sillon ou une application foliaire) après un traitement avec Le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF.

Ce produit est préparé pour être utilisé comme traitement de semences commercial ou sur la ferme.

**MODE D'EMPLOI :**

Le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF est un produit prêt à l'emploi qui contient un colorant rouge (en vertu de la réglementation découlant de la *Loi sur les semences*). L'ajout d'aucun autre colorant, pigment, liant, polymère ou d'eau n'est requis.

Avant d'appliquer le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF, procéder au calibrage de l'équipement d'application pour s'assurer d'obtenir le dosage d'application approprié. Consulter le fabricant de l'équipement d'application pour en connaître le mode d'emploi et de calibrage parce-que la couverture des semences est imprécise et non uniforme, pourraient ne pas bénéficier d'une protection optimale contre les insectes ou les maladies.

Appliquer 326 mL de Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF par 100 kg de semences à l'aide d'un équipement de traitement de semences commercial ou de ferme régulier de manière à obtenir une couverture uniforme des semences. Laisser les semences sécher avant de les ensacher.

### RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Culture	Insecte visé	Maladie visée	Dose d'emploi du Traitement de semences <i>NipsIt</i> SUITE Cereals OF	Remarques
Blé	Ver fil-de-fer (répression)	<p>La pourriture des semences en début de saison/la fonte des semis en prélevée causées par <i>Fusarium</i> spp. et <i>Rhizoctonia solani</i></p> <p>La pourriture des semences en début de saison/la fonte des semis en prélevée, la fonte des semis en postlevée, la brûlure des semis et la pourriture des racines de semis causées par <i>Pythium</i> spp.</p> <p>La répression de la pourriture commune des racines causées par <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Carie du blé (<i>Tilletia laevis</i>)</p> <p>Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>)</p>	326 mL / 100 kg de semences	Ne pas faire une application ultérieure d'un insecticide du groupe 4 (par exemple, dans le sillon ou une application foliaire) après un traitement avec du Traitement de semences <i>NipsIt</i> SUITE Cereals OF.

### QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

- Des études de plein-champ et de laboratoire ont démontré que le traitement des semences avec le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF n'avait pas d'impact négatif sur la germination.
- En raison de conditions diverses affectant la qualité des semences et qui sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences reportées. Il n'est pas recommandé de traiter

des semences endommagées ou rayées par la machinerie, ou encore des semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité.

- Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie, ou encore de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, peut se traduire par une moindre germination et/ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences et faire des essais de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. En raison de conditions diverses affectant la qualité des semences et qui sont hors du contrôle de Valent Canada, Inc., Valent Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences reportées.

### **ÉQUIPEMENT DE SEMIS :**

Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF pourraient ne pas s'écouler du semoir au même rythme que des semences non traitées ou que des semences traitées avec d'autres produits pour le traitement des semences de blé. Il est recommandé de recalibrer le semoir avant la plantation des semences traitées avec le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF pour s'assurer d'un taux d'ensemencement approprié au champ.

### **RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES :**

**Le maïs, le canola, le colza et le blé peuvent être semés au moment souhaité.** Respecter un délai de sécurité d'un an avant de cultiver les légumes à feuilles, les légume-racines et les tubercules (sauf pommes de terre). Un délai de 35 jours est requis pour les céréales (sauf le blé), les graminées, les fourrages pour animaux autres que graminées, les pommes de terre, le soya et les haricots secs.

### **RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Pour la gestion de la résistance, noter que le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF contient un insecticide du Groupe 4 et des fongicides des Groupes 3 et 4. Toute population fongique ou d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF et aux autres insecticides du Groupe 4 ou fongicides des Groupes 3 et 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces insecticides ou fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance par les ravageurs :

- Dans la mesure du possible, alterner le Traitement de semences *NipsIt* SUITE Cereals OF ou d'autres insecticides du même Groupe 4 et fongicides des Groupes 3 et 4 avec des produits chimiques appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes ou pathogènes.
- Utiliser les insecticides et les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques et les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.



- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368.

NipsIt est une marque déposée de commerce de Valent U.S.A. Corporation